

## CHARTRE DES CRÉDITS CARBONE ÉDUCATIFS<sup>MC</sup>

Dernière validation : 24 septembre 2014

**Définition des crédits carbone éducatifs<sup>MC</sup>** : un crédit carbone éducatif équivaut à 1 tonne de CO<sub>2</sub> évité grâce aux engagements de réduction des émissions des GES des participants à la Bourse du carbone Scol'ERE. L'appellation crédit carbone éducatif<sup>MC</sup> est propriété intellectuelle de la Coopérative Forêt d'Arden. Il s'agit de crédits « éducatifs » par opposition aux crédits « compensatoires ». Ils ne sont pas destinés à être utilisés à des fins de carbo-neutralité, ni de conformité dans le cadre de la réglementation sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (SPEDE).

**Évaluation des crédits carbone éducatif<sup>MC</sup>** : les crédits carbone éducatifs de la Bourse du carbone Scol'ERE sont issus d'une démarche reconnue par un comité-conseil piloté par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Ce comité reconnaît la rigueur et l'efficacité du mécanisme de la Bourse du carbone Scol'ERE (mise en œuvre par la coopérative Forêt d'Arden), ainsi que la valeur des crédits carbone éducatifs (*Rapport final CRIQ*, n° 640-PE47791). Les crédits carbone éducatifs ont un effet durable et une double valeur : ils permettent de compenser les émissions de GES, par l'achat de CO<sub>2</sub> équivalents évités, en plus de contribuer au financement d'un projet novateur privilégiant l'éducation et le passage à l'action des jeunes du Québec dans la lutte aux changements climatiques.

**Comment les crédits carbone éducatifs<sup>MC</sup> seront investis** : les fonds recueillis par la vente des crédits carbone éducatifs sont répartis de la manière suivante : un pourcentage allant de 60% à 75%\* pour financer directement le projet éducatif et collectif Bourse du carbone Scol'ERE et autres projets éducatifs liés à l'environnement dans des écoles québécoises. Entre 5% à 15%\* sont retournés en ristourne en argent aux écoles participant au projet éducatif Bourse du carbone Scol'ERE pour la réalisation de projet écoresponsables. Entre 15% à 30%\* sont destinés à l'administration.

\*Valeurs estimées, variables selon la quantité de crédits carbone éducatifs transigés, le nombre d'écoles participantes et les coûts en recherche et développement.

**Validation des crédits carbone éducatifs<sup>MC</sup>** : les émissions ont été déterminées à partir des calculateurs vérifiés et validés par le CIRAIG, partenaire de la Bourse du carbone Scol'ERE. Avec l'appui d'une tierce partie spécialiste en changement de comportement, le comportement ciblé par l'enfant et sa famille (changements de comportement sélectionnés, réalisés et acquis) ainsi que certains de ses déterminants sont mesurés et analysés par des sondages.



**Traçabilité financière des crédits carbone éducatifs<sup>MC</sup>** : la Bourse de carbone Scol'ERE est dotée d'un système protégé de gestion des crédits carbone éducatifs en ligne. Le cabinet comptable Lemieux Nolet assure que les crédits carbone éducatifs sont investis selon les barèmes spécifiés dans la Charte de crédits carbone éducatifs.



**Écoresponsabilité** : la Bourse du carbone Scol'ERE assure un *mouvement éducatif et collectif écoresponsable*, qui allie les trois sphères du **développement durable** : l'**Environnement** par son volet de réduction des GES, le **Social** par son mouvement d'engagement éducatif et collectif et l'**Économie** par son mécanisme de compensation des crédits carbone éducatifs entre les écoles et tous ceux qui compensent leurs émissions de GES.

